



# Procès-verbal

## Comité Technique

### en formation CHSCT

### 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 10h30, le CT en formation CHSCT s'est réuni au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales sous la présidence de **Monsieur Robert GARRABE**, Maire de Saint Jean Pla de Corts.

Monsieur **Robert GARRABE**, qui préside la réunion, constate qu'il n'y a pas le quorum pour les deux collèges. Il demande aux deux collèges si la réunion est maintenue.

Les représentants des deux collèges donnent un avis favorable unanime et le Président déclare la séance ouverte.

		Présents
<b>Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics</b>		
GARRABE Robert (Président)	Maire de Saint Jean Pla de Corts	X
PORTEIX Yves	Mairie de Sorède	
GARRIGUE Michel	Président du SIVM des Fenouillèdes	
ATTARD Rémy	Maire de Trouillas	
PLA Raymond	Maire d'Ortaffa	X
NIFOSI Christian	Maire de Villelongue dels Monts	
PORTELLA Jean-Claude	Maire de Cerbère	
FERRER Roger	Maire d'Estagel	
PUIG Louis	Conseiller Municipal Ponteilla	X
TAHOCES Antoine	Maire de Sansa	
ILARY Guy	Maire de Tautavel	
BEFFARA Damienne	Maire de Millas	
BILLES Jean-Paul	Maire de Pézilla la Rivière	
CASEILLES Louis	Maire de Saint Laurent de Cerdans	
CHIVILO Charles	Maire de Maury	
BIGORRE Arlette	Maire de Fontpédrouse	
MANENT Francis	Maire de Saint André	
SOUBIELLE Serge	Maire de Bages	
PERALBA Jean-Claude	Maire de Villemolaque	
BOYER Alain	Maire de Campoussy	
THIBAUT Jean-Jacques	Maire de Théza	
<b>Représentants du personnel</b>		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	X
MUNOZ-MARTY Audrey (tit CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	
RESPAUT Jean-Louis (tit CGT)	Mairie de Corneilla la Rivière	
LIENARD Julie (tit CGT)	SM du PNR des Pyrénées Catalanes	
RIGOUSTE Sylvie (tit FO)	SMST Perpignan Méditerranée	
CORTES-CANICIO Laurence (tit FO)	SIVM du Fenouillèdes	
MORAL Christophe (tit FA-FPT)	Mairie de Laroque des Albères	
VILA Christopher (tit FA-FPT)	Mairie de Villeneuve la Rivière	
ESPIGOLE Florent (tit FA-FPT)	Mairie d'Arles sur Tech	
MERCHEZ Peggy (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
HELMRICH Angel (tit SAI)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	X
LOPEZ Pascal (sup CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	
PARAYRE Carine (sup CGT)	Mairie de Saint Laurent de Cerdans	
BAILLY Robert (sup CGT)	Mairie de Puyvalador	
CLEMENT Christine (sup CGT)	Mairie de Prats de Mollo-La Preste	
TORRES Francis (sup FO)	Mairie de Corbère les Cabanes	X
LAUGAUDIN Catherine (sup FO)	EPCC Musée de Céret	
FAUS Pascale (sup FO)	SMA Têt Agly	
PLA Caroline (sup FA-FPT)	Mairie d'Estagel	
DAVID Didier (sup FA-FPT)	Mairie de Saint André	
BOCAGE Sylvie (sup FA-FPT)	Mairie de Cerbère	
NOGUERA Patrick (sup CFDT)	Mairie de Millas	
TREBAOL Christine (sup SAI)	Mairie de Montescot	X
<b>Directeur du CDG 66</b>		
Franck FRANCERIES		X
<b>Responsable de pôle en charge du Comité Technique</b>		
Serge CANTIER		X
<b>Expert(s) à la demande de l'administration</b>		
Julien SAGELOLY	ACFI	X
<b>Médecin de prévention</b>		
Sarah MONIER		

## I/ DOSSIERS POUR AVIS

### *Adoption du procès-verbal de la séance antérieure*

Le Président demande l'avis du CT en formation CHSCT concernant le procès-verbal de la séance antérieure.

<b>Thème</b>	<b>Annexe</b>	<b>Avis / Remarques</b>
<i>Procès-verbal du 18 décembre 2019</i>	1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> <i>Avis favorable unanime</i>  <u>Collège des représentants du personnel</u> <i>Avis favorable : CGT, FO</i> <i>Avis défavorable : SAI</i>
<b>Débats sur le dossier :</b>		
<i>Aucun débat sur le dossier.</i>		

**Compte rendu des réunions de travail**

Le Président demande l'avis du CT en formation CHSCT concernant le compte rendu des réunions de travail.

<b>Thème</b>	<b>Annexe</b>	<b>Avis / Remarques</b>
<i>Compte-rendu des réunions de travail des 05, 12, 19, 26 juin 2020</i>	2	<u>Collège des représentants des collectivités</u> <i>Avis favorable unanime</i>  <u>Collège des représentants du personnel</u> <i>Avis favorable unanime</i>
<b>Débats sur le dossier :</b>		
<p style="text-align: center;"><i>Le compte rendu des différentes réunions de travail sera annexé au présent PV.</i></p> <p><b>Représentant du personnel, SAI :</b> <i>Les PCA/PRA présentés sont déjà appliqués. L'avis des représentants des personnels doit être formulé en amont.</i></p> <p><b>Représentant du personnel, FO :</b> <i>La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – Haut Conseil Santé Publique). Il serait intéressant d'ajouter au modèle de PRA une colonne afin de recenser le nombre d'agents vulnérables ainsi qu'une colonne pour connaître le placement statutaire des agents (ASA ou CMO). Les PCA et PRA doivent être anonymes.</i></p> <p><i>Les autorités territoriales doivent prendre en compte les personnes à risque tout en respectant le secret médical.</i></p> <p><i>Le télétravail peut être utile pour les situations d'urgence mais ne doit pas devenir une habitude de travail en dehors de celles-ci. Il doit être une option sur la base du volontariat et à la demande de l'agent. Il risque d'être source de désocialisation des agents. Le coût réel pour l'agent (téléphone, électricité, cartouches d'encre...) est souvent sous-évalué et à la charge de l'agent.</i></p> <p><b>Représentants du personnel, FO, CGT :</b> <i>Les collectivités doivent veiller au maintien en ASA des personnes vulnérables ou obligées d'assurer la garde des enfants. Le placement en ASA des agents ayant la garde des enfants n'est pas cumulable avec le télétravail.</i></p> <p><b>Représentant du personnel, CGT :</b> <i>Le médecin traitant est compétent pour établir un certificat d'isolement de l'agent. Certaines collectivités n'ont pas tenu compte de l'avis du médecin traitant. La CGT n'est pas favorable aux congés imposés durant la période du confinement.</i></p> <p><b>Représentants du personnel, CGT, FO, SAI :</b> <i>Les PCA/PRA doivent prendre en compte les risques psychosociaux. (Astreintes, télétravail etc...). Les agents éprouvent beaucoup de craintes dans le cas d'un retour au travail forcé ou un contact prolongé dans des situations à risque. Nous souhaitons qu'un groupe de travail se réunisse afin de définir un protocole sur le télétravail et de faciliter sa mise en place dans les collectivités</i></p> <p><b>ACFI :</b> <i>Nous rappelons que la mise en place du télétravail reste la priorité. Un groupe de travail se réunira en septembre afin d'élaborer un protocole d'accord sur le télétravail.</i></p>		

## **II/ DOSSIERS POUR CONSULTATION**

### *Documents Uniques*

- 1<sup>er</sup> avis

Le Président demande consultation des membres du CT en formation CHSCT concernant le Document Unique suivant réalisé en collaboration avec le Centre de Gestion 66 :

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<i>SCOT Plaine du Roussillon</i>	3
<b>Débats sur le dossier :</b>	
<i>Le compte rendu des différentes réunions de travail sera annexé au présent PV. Il présente les observations du D.U du SCOT Plaine du Roussillon</i>	

- **Mise à jour**

Le Président demande consultation des membres du CT en formation CHSCT concernant la mise à jour des Documents Uniques suivants réalisés en collaboration avec le Centre de Gestion 66 :

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<i>Egat</i>	4.1
<i>Espira de l'Agly</i>	4.2
<i>La Cabanasse</i>	4.3
<i>Les Angles</i>	4.4
<i>Ortaffa</i>	4.5
<i>Sainte Léocadie</i>	4.6
<i>SPANC 66</i>	4.7
<i>Mont-Louis</i>	4.8
<i>Osséja</i>	4.9
<i>Casteil</i>	4.10
<i>La Llagonne</i>	4.11
<i>Montalba le Château</i>	4.12
<b>Débats sur le dossier :</b>	
<i>Le compte rendu des différentes réunions de travail sera annexé au présent PV. Il présente les observations de chaque mise à jour D.U.</i>	

**Visites, observations de l'ACFI et plan d'actions de la collectivité.**

Les collectivités ont demandé le passage de l'ACFI pour contrôler l'application des règles d'Hygiène et de Sécurité au travail.

Le Président demande consultation des membres du CT en formation CHSCT concernant les plans d'actions suivants issus des propositions de l'ACFI pour la collectivité suivante :

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<i>Bages</i>	5
<b>Débats sur le dossier :</b>	
<i>Aucun débat sur le dossier</i>	

**Compte rendu de visite de services**

Le Président demande consultation des membres du CT en formation CHSCT du compte rendu de la visite de services dans la collectivité suivante :

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<i>Finestret</i>	6
<b>Débats sur le dossier :</b>	
<i>Représentant du personnel, FO : Après contact avec la mairie, la secrétaire est en arrêt maladie. Sa collègue est satisfaite des relations avec la nouvelle équipe municipale.</i>	

**PCA / PRA du CDG, des collectivités et leurs établissements publics**

Le Président demande consultation des membres du CT en formation CHSCT concernant les PCA/PRA des collectivités et établissements suivants :

<b>Thème/collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<b>Salses le Château</b> : <i>présentation du PCA</i>	7.1
<b>Bages</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.2
<b>Baixas</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.3
<b>Brouilla</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.4
<b>Enveitg</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.5
<b>Eurorégion</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.6
<b>Los Masos</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.7
<b>Palau Del Vidre</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.8
<b>SCOT Plaine du Roussillon</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.9
<b>Sorède</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.10

<b>Thème/collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<b>Taillet</b> : <i>présentation du PCA / PRA</i>	7.11
<b>Communauté de communes Agly Fenouillèdes</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.12
<b>La Cabanasse</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.13
<b>Latour Bas Elne</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.14
<b>Llupia</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.15
<b>Mantet</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.16
<b>Maury</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.17
<b>SMBV de l'Agly</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.18
<b>SYM Perpignan Méditerranée</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.19
<b>Cerbère</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.20
<b>Espira de l'Agly</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.21
<b>Ria-Sirach</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.22
<b>Saint Féliu d'Amont</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.23

<b>Thème/collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<b>Vingrau</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.24
<b>SM du PNR des Pyrénées Catalanes</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.25
<b>Montalba le Château</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.26
<b>Osséja</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.27
<b>Alenya</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.28
<b>SM de la Têt BV</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.29
<b>Saint Jean Pla de Corts</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.30
<b>CCAS Amélie les Bains</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.31
<b>Corneilla de Conflent</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.32
<b>Villefranche de Conflent</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.33
<b>Joch</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.34
<b>Marquixanes</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.35

<b>Thème/collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<b>Saint Nazaire</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.36
<b>SYDEEL 66</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.37
<b>Lansac</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.38
<b>Matemale</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.39
<b>Montferrer</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.40
<b>Réal</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.41
<b>SIVM Capcir-Haut Conflent</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.42
<b>Ortaffa</b> : <i>présentation du PCA/PRA</i>	7.43
<b>Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier (PAHT)</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.44
<b>Les Angles</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.45
<b>CDG 66</b> : <i>présentation du PRA</i>	7.46

<b>Débats sur le dossier :</b>
<i>Le compte rendu des différentes réunions de travail sera annexé au présent PV. Il présente les observations de chaque PCA/PRA.</i>

### **III/ DOSSIERS POUR INFORMATION**

#### ***Document d'aide à l'élaboration du PRA à nos collectivités et leurs établissements publics***

Le Président du CHSCT informe les membres du CT en formation CHSCT sur le dossier suivant :

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<i>Document d'aide à l'élaboration du PRA à nos collectivités et leurs établissements publics</i>	8
<b>Débats sur le dossier :</b>	
<i>Représentant du personnel, FO : Il serait intéressant d'ajouter au modèle de PRA une colonne afin de recenser le nombre d'agents vulnérables ainsi qu'une colonne pour connaître le placement statutaire des agents (ASA ou CMO).</i>	

#### ***Bilan des actions effectuées en matière de gestion de la crise COVID***

Le Président du CHSCT informe les membres du CT en formation CHSCT sur le dossier suivant :

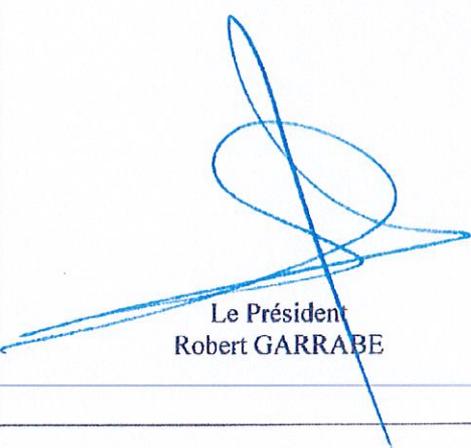
<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Annexe</b>
<i>Bilan des actions effectuées en matière de gestion de la crise COVID</i>	9
<b>Débats sur le dossier :</b>	
<i>Aucun débat sur le dossier</i>	

**Information sur les actions à venir en matière de gestion de la crise COVID**

Le Président du CHSCT informe les membres du CT en formation CHSCT sur le dossier suivant :

Thème / Collectivité	Annexe
Information sur les actions à venir en matière de gestion de la crise COVID	10
<b>Débats sur le dossier :</b>	
<i>ACFI : Des sensibilisations « risque infectieux » seront organisées par zone communautaire à compter d'octobre 2020 avec la médecine professionnelle et préventive.</i>	
<i>Représentant du personnel, CGT, SAI : Les membres du CHSCT doivent pouvoir participer aux projets fixés par l'instance. Ce n'est pas du ressort des experts de définir la politique menée par le CHSCT départemental.</i>	
<i>ACFI : La participation aux ateliers de sensibilisation relève d'une compétence métier.</i>	
<i>S. Cantier, Responsable pôle employeur public santé au travail, affaires sociales : Le CDG 66 dispose de son propre service de prévention sur lequel le CHSCT s'appuie.</i>	
<i>Représentant du personnel, CGT, SAI : Nous souhaitons être associés dès lors qu'un projet se met en place. (Participation aux réunions avec la médecine, sensibilisations etc....)</i>	
<i>F. Franceries, Directeur du CDG 66 : Les représentants du personnel pourront participer aux réunions concernant les projets relevant du CHSCT.</i>	

Fin de la séance à 11h 30.

 Le Président Robert GARRABE	 La Secrétaire Audrey BEDOS
---	---

**Compte rendu des réunions de travail du 05, 12, 19 et 26 juin 2020**



**Compte-rendu**

**Groupe de travail**

**CT en formation CHSCT**

**05, 12, 19, 26 juin 2020 – 14h00**

L'an deux mille vingt, les 05, 12, 19 et 26 juin, à 14h00, les réunions préparatoires du CT en formation CHSCT se sont tenues au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales.

Réunion du 05 juin 2020

		Présents
<b>Représentants du personnel</b>		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	x
TORRES Francis (sup FO)	Mairie de Corbère les Cabanes	x
MORAL Christophe (tit FAFPT)	Mairie de Laroque des Albères	x
MERCHEZ Peggy (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
HELMRICH Angel (tit SAI)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	
MUNOZ MARTY Audrey (tit CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	
CORTES CANICIO Laurence (tit FO)	Mairie de Fosse/Vira	
ESPIGOLE Florent (tit FA-FPT)	Mairie d'Arles sur Tech	
NOGUERA Patrick (sup CFDT)	Mairie de Millas	
TREBAOL Christine (sup SAI)	Mairie de Montescot	
<b>Responsable de pôle en charge du Comité Technique</b>		
CANTIER Serge		x
<b>Expert(s) à la demande de l'administration</b>		
SAGELOLY Julien	ACFI	x
DUBUC Daniel	ACFI	x
BOURDIN Clément	ACFI	x

Réunion du 12 juin 2020

		Présents
<b>Représentants du personnel</b>		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	
TORRES Francis (sup FO)	Mairie de Corbère les Cabanes	x
MORAL Christophe (tit FAFPT)	Mairie de Laroque des Albères	x
MERCHEZ Peggy (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
HELMRICH Angel (tit SAI)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	x
MUNOZ MARTY Audrey (tit CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	x
CORTES CANICIO Laurence (tit FO)	Mairie de Fosse/Vira	
ESPIGOLE Florent (tit FA-FPT)	Mairie d'Arles sur Tech	
NOGUERA Patrick (sup CFDT)	Mairie de Millas	
TREBAOL Christine (sup SAI)	Mairie de Montescot	
<b>Responsable de pôle en charge du Comité Technique</b>		
CANTIER Serge		x
<b>Expert(s) à la demande de l'administration</b>		
SAGELOLY Julien	ACFI	x
DUBUC Daniel	ACFI	x
BOURDIN Clément	ACFI	x

Réunion du 19 juin 2020

		Présents
<b>Représentants du personnel</b>		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	x
TORRES Francis (sup FO)	Mairie de Corbère les Cabanes	
MORAL Christophe (tit FAFPT)	Mairie de Laroque des Albères	x
MERCHEZ Peggy (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
HELMRICH Angel (tit SAI)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	x
MUNOZ MARTY Audrey (tit CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	x
CORTES CANICIO Laurence (tit FO)	Mairie de Fosse/Vira	
ESPIGOLE Florent (tit FA-FPT)	Mairie d'Arles sur Tech	
NOGUERA Patrick (sup CFDT)	Mairie de Millas	
TREBAOL Christine (sup SAI)	Mairie de Montescot	
<b>Responsable de pôle en charge du Comité Technique</b>		
CANTIER Serge		x
<b>Expert(s) à la demande de l'administration</b>		
SAGELOLY Julien	ACFI	x
DUBUC Daniel	ACFI	x
BOURDIN Clément	ACFI	x

Réunion du 26 juin 2020

		Présents
<b>Représentants du personnel</b>		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	
TORRES Francis (sup FO)	Mairie de Corbère les Cabanes	x
MORAL Christophe (tit FAFPT)	Mairie de Laroque des Albères	x
MERCHEZ Peggy (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
HELMRICH Angel (tit SAI)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	x
MUNOZ MARTY Audrey (tit CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	x
CORTES CANICIO Laurence (tit FO)	Mairie de Fosse/Vira	
ESPIGOLE Florent (tit FA-FPT)	Mairie d'Arles sur Tech	
NOGUERA Patrick (sup CFDT)	Mairie de Millas	
TREBAOL Christine (sup SAI)	Mairie de Montescot	
<b>Responsable de pôle en charge du Comité Technique</b>		
CANTIER Serge		x
<b>Expert(s) à la demande de l'administration</b>		
SAGELOLY Julien	ACFI	x
DUBUC Daniel	ACFI	x
BOURDIN Clément	ACFI	x

## DOSSIERS POUR CONSULTATION

### Documents uniques

- 1<sup>er</sup> avis

Thème / Collectivité	Remarques
<b>SCOT Plaine du Roussillon</b>	<p><i>CGT, FO : L'identification du risque biologique COVID-19 dans le document unique doit être une synthèse des mesures mises en œuvre. Le document présenté est une compilation d'un PCA / PRA et D.U.</i></p> <p><i>ACFI : Le Document Unique doit présenter l'ensemble des risques professionnels auquel est exposé l'agent. Il ne présente pas de plan d'action.</i></p>

- Mise à jour

Thème / Collectivité	Remarques
<b>Egat</b>	<p><i>ACFI : Les mesures de prévention sont standardisées par l'organisme réalisant le Document Unique. Elles apparaissent peu adaptées à la collectivité.</i></p> <p><i>Absence de plan d'action.</i></p> <p><i>Absence de méthodologie de la cotation du risque.</i></p>
<b>Espira de l'Agly</b>	<p><i>FO : La ligne 1 a une cotation du risque « brut » trop faible compte tenu de la dangerosité de ce virus. La cotation du risque net est cohérente étant donné la mise en place du télétravail.</i></p>
<b>La Cabanasse</b>	/
<b>Les Angles</b>	/
<b>Ortaffa</b>	<p><i>CGT : L'appellation du risque « Pandémie – Covid -19 » nous paraît plus approprié que « Maladies transmissibles (varicelle, poux...)».</i></p>
<b>Sainte Léocadie</b>	/
<b>SPANC 66</b>	/
<b>Mont-Louis</b>	/
<b>Osséja</b>	/
<b>Casteil</b>	/
<b>La Llagonne</b>	/
<b>Montalba le Château</b>	<p><i>CGT : Absence d'identification du risque « COVID-19 » pour la filière technique.</i></p> <p><i>ACFI : Les « mesures de prévention existantes » sont trop vagues.</i></p> <p><i>D'une manière générale, le Document Unique n'est pas assez précis et le plan d'action peu renseigné.</i></p>

*Visites, observations de l'ACFI et plan d'actions de la collectivité*

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Remarques</b>
<i>Bages</i>	/

*Compte rendu de visite de services*

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Remarques</b>
<i>Finestret</i>	/

**PCA / PRA pour les collectivités et leurs établissements publics**

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Remarques</b>
<b>Salses le Château :</b> présentation du PCA	Absence de PRA. <b>CGT :</b> Dans la partie absentéisme du PCA, nous aimerions voir apparaître les agents en arrêt de travail mais aussi les personnes à risques (11 critères du HCSP).
<b>Bages :</b> présentation du PCA/PRA	<b>CGT :</b> Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables (Placement en ASA ou CMO). La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans les documents. (11 critères – HCSP)
<b>Baixas :</b> présentation du PCA/PRA	<b>CGT, FA-FPT, FO :</b> Les documents PRA et PCA sont des documents anonymes. (Suspicion de COVID-19 et roulement des équipes) Dans le PCA nous retrouvons des activités non essentielles en cas de crise (ex : tonte, nettoyage des gîtes...)  <b>CGT :</b> Dans le PRA, le protocole de l'activité ATSEM (maternelle et périscolaire), est absent. Il faut s'assurer que les agents sont bien informés sur les pratiques à tenir.
<b>Brouilla :</b> présentation du PCA/PRA	<b>CGT, FA-FPT, FO :</b> Les PRA et PCA sont des documents anonymes.  <b>FO :</b> Nous ne comprenons pas la mention « Fin de contrat » dans le PCA. Il serait intéressant de savoir si c'était en prévision du PRA.  <b>ACFI :</b> Nous rappelons que la mise en place du télétravail reste une priorité. Pour le PCA, les tâches des agents ne sont pas identifiées notamment pour les services techniques. Les mesures de prévention pourraient être davantage détaillées par service.
<b>Enveitg :</b> présentation du PCA/PRA	/

Thème / Collectivité	Remarques
<b>Eurorégion</b> : présentation du PCA/PRA	/
<b>Los Masos</b> : présentation du PCA/PRA	<p><b>CGT, FA-FPT, FO</b> : Les PRA et PCA sont des documents anonymes. Dans la partie I-D du PCA, « maintenir les espaces verts » n'est pas considéré comme une mission obligatoire. La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans les documents. (11 critères – HCSP)</p> <p><b>CGT</b> : Concernant la coordination du pilotage pendant la crise. Celle-ci devrait être bidirectionnelle afin que les informations soient ascendantes comme descendantes.</p>
<b>Palau Del Vidre</b> : présentation du PCA/PRA	<p><b>CGT, FA-FPT, FO</b> : Les PRA et PCA sont des documents anonymes. La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans les documents. (11 critères – HCSP)</p> <p><b>CGT</b> : Dans le PRA, nous avons l'impression que tous les services ont repris l'activité sans reprise progressive, le télétravail reste la règle principale.</p> <p><b>ACFI</b> : Nous rappelons que la mise en place du télétravail reste une priorité.</p>
<b>SCOT Plaine du Roussillon</b> : présentation du PCA/PRA	<p><b>CGT</b> : Nous constatons que dans la partie « mission générée durant la crise », la collectivité n'a rien inscrit, alors que la rédaction et la mise en place du PCA et du PRA sort des travaux habituels.</p> <p><b>CGT, FA-FPT, FO</b> : Dans la partie IV, l'établissement public n'a pas priorisé les missions des agents (possible surcharge de travail). Dans la partie « missions pouvant être reportées » la collectivité n'a rien inscrit, pourtant certaines missions ont dû vraisemblablement être reportées.</p> <p><b>ACFI</b> : Concernant le traitement des cas COVID-19 (Partie F). Des procédures sont prévues par les services de médecine (Voir FT-104 Guide de reprise d'activité sur le site internet page 5/6)</p>
<b>Sorède</b> : présentation du PCA/PRA	<p><b>CGT, FA-FPT, FO</b> : La collectivité pourrait généraliser le double sac poubelle.</p> <p><b>ACFI</b> : Nous rappelons que la mise en place du télétravail reste une priorité.</p>
<b>Taillet</b> : présentation du PCA / PRA	<b>FO</b> : Le risque pandémique COVID-19 ne dispense pas le port des EPI habituels.
	<b>ACFI</b> : Les mesures de prévention sont absentes des documents. Nous rappelons que la mise en place du télétravail est la priorité.

Thème / Collectivité	Remarques
<p><b>Communauté de communes Agly Fenouillèdes :</b> présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA.</p> <p><b>FO :</b> Réglementairement, l'âge des enfants concernés n'est pas de 14 ans mais de 16 ans. (Page n°14/16)</p> <p><b>CGT :</b> Le protocole d'entretien des EPI n'est pas mentionné. Il n'est pas indiqué si l'entretien devait être réalisé par les agents ou par la collectivité.</p> <p><b>FO, CGT :</b> La prise de température systématique des enfants dès l'accueil (page 9) sans le consentement des parents est un acte interdit.</p>
<p><b>La Cabanasse :</b> présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>FO :</b> Nous rappelons que la reprise doit être progressive et que le télétravail doit rester la priorité.</p> <p>La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p><b>CGT :</b> La CGT n'est pas favorable aux congés imposés durant la période du confinement.</p>
<p><b>Latour Bas Elne :</b> présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>FO :</b> La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p><b>CGT :</b> Nous rappelons que la prise de température systématique des enfants dès l'accueil sans le consentement des parents est un acte interdit. Comme le prévoit le protocole sanitaire établi par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ces derniers doivent recevoir une formation concernant le port du masque, les gestes barrières et la distanciation physique. De plus, les mesures de protection oculaire (visières) ne sont pas mentionnées dans les mesures de prévention. (Risque lors du change des enfants)</p> <p><b>ACFI :</b> Le port d'une visière de protection n'a pas été recommandé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. : Nous rappelons que la mise en place du télétravail est la priorité.</p>

Thème / Collectivité	Remarques
<p><b>Llupia</b> : présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>CGT</b> : Il aurait été intéressant de connaître le pourcentage d'agent mis en télétravail. Le nettoyage des mains des enfants au GHA n'est pas recommandé. Préférer un lavage à l'eau et au savon.</p> <p>Comme le prévoit le protocole sanitaire des ATSEM, ces derniers doivent recevoir une formation concernant le port du masque, les gestes barrières et la distanciation physique.</p> <p>Manque de précision concernant l'agent réalisant le nettoyage/désinfection des salles de classes du niveau élémentaire. Nous rappelons que les ATSEM ne peuvent être en charge que du nettoyage/désinfection des salles de maternelles.</p> <p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p><b>ACFI</b> : Dans le PCA, page n°3 « la commune du Soler » Le nettoyage des mains des enfants au GHA est déconseillé.</p>
<p><b>Mantet</b> : présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p>
<p><b>Maury</b> : présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>CGT</b> : Concernant le service scolaire nous aimerions savoir si l'école était ouverte durant la crise (2 agents mobilisés page 3).</p> <p>Comme le prévoit le protocole sanitaire pour les ATSEM, ces derniers doivent recevoir une sensibilisation/information concernant le port du masque</p> <p><b>ACFI</b> : Certains agents ont été placés en télétravail par roulement mais cela n'apparaît pas dans le PRA.</p>
<p><b>SMBV de l'Agly</b> : présentation du PRA</p>	<p>/</p>
<p><b>SYM Perpignan Méditerranée</b> : présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>CGT</b> : Nous voudrions plus de précision sur la distribution de GHA, sur les formations, sur l'affichage de consignes et sur la mise en place de sensibilisations.</p> <p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables et des agents gardant leurs enfants.</p>

Thème / Collectivité	Remarques
<p><b>Cerbère</b> : présentation du PCA/PRA</p>	<p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p>Il n'y a pas de partie qui concerne la filière technique et la police municipale.</p> <p><b>ACFI</b> : Le PCA ne présente aucun protocole sanitaire.</p> <p>Pour le PRA, les mesures de prévention concernant la filière technique et police municipale ne sont pas mentionnés.</p>
<p><b>Espira de l'Agly</b> : présentation du PCA/PRA</p>	<p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p>Le PCA n'est pas rempli selon la même méthode du PRA, ce qui crée une confusion à la lecture.</p>
<p><b>Ria-Sirach</b> : présentation du PCA/PRA</p>	<p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p><b>CGT</b> : En page 2 : « TOUS LES AGENTS PEUVENT ETRE APPELES PAR LA COLLECTIVITE À TOUT MOMENT ». Les agents peuvent être sollicités sous condition. (Agent à risque, agent ayant la garde d'enfants...).</p>
<p><b>Saint Féliu d'Amont</b> : présentation du PCA/PRA</p>	<p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p><b>CGT</b> : Les fiches « autocontrôle » (page n°5) mises en place dans le service scolaire/entretien des locaux doivent avoir pour objectif, de rappeler des points de vigilance importants et non de contrôler les agents.</p>
<p><b>Vingrau</b> : présentation du PRA</p>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>CGT, FO</b> : La prise en compte du service technique et scolaire n'apparaît pas dans le document.</p> <p>Le document est incomplet, nous manquons d'éléments d'informations pour savoir si les agents sont réellement protégés.</p>
<p><b>SM du PNR des Pyrénées Catalanes</b> : présentation du PCA/PRA</p>	<p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p><b>ACFI</b> : Le terme de « protocole de désinfection » est plus adapté que le terme de nettoyage.</p>

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Remarques</b>
<b>Montalba le Château :</b> <i>présentation du PRA</i>	<p><i>Absence de PCA</i></p> <p><b>CGT, FO, SAIT, FAFPT :</b> <i>Le PRA n'a pas été réalisé dans sa totalité.</i></p> <p><b>ACFI :</b> <i>Aucun protocole sanitaire est mentionné. Le travail à distance a été mis en place durant la période de confinement.</i></p>
<b>Osséja :</b> <i>présentation du PRA</i>	<p><i>Absence de PCA</i></p> <p><b>CGT :</b> <i>Absence d'identification des mesures de prévention par services. La CGT n'est pas favorable aux congés imposés durant la période du confinement.</i></p> <p><b>FO :</b> <i>Le PRA est un document anonyme.</i></p>
<b>Alenya :</b> <i>présentation du PRA</i>	<p><i>Absence de PCA</i></p> <p><b>FO :</b> <i>La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</i></p>
<b>SM de la Têt BV :</b> <i>présentation du PCA/PRA</i>	<p><b>CGT :</b> <i>La CGT n'est pas favorable aux congés imposés durant la période du confinement.</i></p> <p><b>CGT, FO :</b> <i>La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</i></p>
<b>Saint Jean Pla de Corts :</b> <i>présentation du PRA</i>	<p><i>Absence de PCA.</i></p> <p><b>CGT, FO, SAIT, FAFPT :</b> <i>Le télétravail ne doit pas être réalisé avec les moyens informatiques personnel de l'agent. Il revient à la collectivité de mettre à disposition du matériel aux agents.</i></p> <p><b>FO :</b> <i>Le télétravail peut engendrer des RPS, il faut donc en tenir compte dans le PRA.</i></p> <p><b>SAIT :</b> <i>L'adjoite au DGS ne peut pas cumuler du télétravail et une ASA. Si la collectivité décide de mettre en place le télétravail, il sera important de bien définir les modalités (Matériel, dédommagement...)</i></p> <p><b>CGT :</b> <i>Le port du masque dans les véhicules est obligatoire. (Absence de distanciation physique).</i></p>
<b>CCAS Amélie-les Bains :</b> <i>présentation du PRA</i>	<p><i>Absence de PCA</i></p> <p><b>FO :</b> <i>La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</i></p>

Thème / Collectivité	Remarques
<b>Corneilla de Conflent :</b> <i>présentation du PCA/PRA</i>	<p><b>CGT :</b> La CGT n'est pas favorable aux RTT imposés. Dans le PCA, certaines missions effectuées sont non prioritaires : Espaces verts - Fauchage</p>
<b>Villefranche de Conflent :</b> <i>présentation du PCA/PRA</i>	/
<b>Joch :</b> <i>présentation du PRA</i>	<p><b>CGT :</b> Il aurait été intéressant d'avoir des précisions quant à la position statutaire des agents en attente de rendez-vous avec la médecine préventive.</p> <p><b>ACFI :</b> Favoriser la désinfection des locaux avec des produits adaptés et minimiser voire proscrire l'utilisation de la javel.</p>
<b>Marquixanes :</b> <i>présentation du PRA</i>	<p><b>CGT :</b> Absence de protocole de désinfection des locaux et des services techniques.</p> <p><b>CGT, FO :</b> La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p>
<b>Saint Nazaire :</b> <i>présentation du PCA/PRA</i>	<p><b>CGT :</b> La CGT n'est pas favorable aux congés imposés pour la garde d'enfants (de moins de 16 ans) de plus, imposer un arrêt de travail pour ces raisons n'est pas une raison valable auprès des médecins. Pour la désinfection des écoles maternelles et élémentaires, l'utilisation de produits désinfectants est préférée à la javel.</p> <p><b>FO :</b> La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP).</p> <p><b>ACFI :</b> Le protocole en cas de suspicion d'un cas COVID-19 est incomplet. Le protocole en cas de contamination d'un agent est absent. (Voir page 5/6 du FT-104 Guide de reprise d'activité sur le site internet du CDG 66)</p> <p><b>PCA :</b> La tonte du stade ne fait pas partie des missions prioritaires.</p>
<b>SYDEEL 66 :</b> <i>présentation du PCA/PRA</i>	<p><b>FO, CGT :</b> Le PCA et PRA sont des documents anonymes.</p> <p><b>ACFI :</b> La prise de température peut être faussée par différents facteurs.</p>

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Remarques</b>
<b>Lansac : présentation du PRA</b>	<p>Absence de PCA.</p> <p><b>CGT</b> : Aucun protocole sanitaire n'est mentionné dans le PRA, de même que les formations et l'affichage des consignes de sécurité.</p> <p>Absence de GHA dans la filière technique.</p>
<b>Matemale : présentation du PRA</b>	<p>Absence de PCA.</p> <p><b>FO</b> : Le PRA ne présente pas de reprise progressive des agents.</p>
<b>Montferrer : présentation du PRA</b>	<p>Absence de PCA</p> <p><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – HCSP). Nous aimerions connaître la position statutaire des agents vulnérables, mais aussi pour la garde d'enfants (placement en ASA ou CMO).</p> <p><b>ACFI</b> : Le terme de « désinfection » est plus adapté que le terme de nettoyage. S'assurer d'utiliser des produits aux propriétés désinfectantes.</p>
<b>Réal : présentation du PRA</b>	<p><b>ACFI</b> : Absence de protocole de désinfection des EPI dans la filière technique.</p>
<b>SIVM Capcir-Haut Conflent : présentation du PRA</b>	/
<b>Ortaffa : présentation du PCA/PRA</b>	/
<b>Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier : présentation du PRA</b>	<p><b>ACFI</b> : Le port du masque est obligatoire pour les « usagers » dès lors que la distance ne peut pas être maintenue. (Couloirs étroits, chapelles etc...)</p>
<b>Les Angles : présentation du PRA</b>	/

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Remarques</b>
<p><i>Synthèse des observations des PCA/PCA</i></p>	<p><i><b>FO</b> : La prise en compte des agents vulnérables n'apparaît pas clairement dans le document (11 critères – Haut Conseil Santé Publique). Il serait intéressant d'ajouter au modèle de PRA une colonne afin de recenser le nombre d'agents vulnérables ainsi qu'une colonne pour connaître le placement statutaire des agents (ASA ou CMO).</i></p> <p><i><b>CGT</b> : Le médecin traitant est compétent pour établir un certificat d'isolement de l'agent. Certaines collectivités n'ont pas tenu compte de l'avis du médecin traitant. La CGT n'est pas favorable aux congés imposés durant la période du confinement.</i></p> <p><i><b>SAIT</b> : Le syndicat ne prononcera pas de remarques sur les PCA et PRA.</i></p> <p><i><b>CGT, FO, FAFPT, SAIT</b> : Les PCA/PRA doivent prendre en compte les risques psychosociaux. (Astreintes, télétravail etc...).</i></p> <p><i><b>ACFI</b> : Nous rappelons que la mise en place du télétravail reste la priorité.</i></p>

## Déclaration du syndicat CGT



COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT  
DES SERVICES PUBLICS DES P.O.  
Personnels des communes – Départements – Régions – Sapeurs Pompiers – OPHLM – Préfectures et du  
Secteur privé de la Thanatologie, des Eaux, des Organismes HLM

## MOTION

La crise sanitaire économique et sociale liée à la pandémie du coronavirus révèle au grand jour les dangers que font peser sur les populations les politiques libérales menées à marche forcée sur l'ensemble de la planète. Cette crise ne doit donc rien au hasard !

La recherche du moins disant économique et social a conduit à cette catastrophe. Elle est due à la suppression massive des lits d'hôpitaux, de postes de fonctionnaire, à la délocalisation de notre outil de production, tout cela au nom du profit de quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Que fait le gouvernement pour sortir de cette crise ? Il n'adopte pas des décrets qui visent à lutter efficacement sur l'aspect sanitaire de la crise, il s'attaque aux droits des salariés de notre pays. Pour le gouvernement c'est à nous de payer cette crise :

- Vol de congés et RTT,
- Dérogation au temps de travail,
- Distribution de médailles et d'une prime exceptionnelle,
- Atteintes à nos libertés fondamentales.

Que dire sur la mise en place des plans de reprise des activités avec l'exigence de protection de la santé des personnels, alors que le simple fait de trouver un plexiglass, des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante relève du parcours du combattant. Et que dire de la reprise du travail, de la réouverture des transports en commun, des commerces non essentiels sans un dépistage systématique de toute la population ?

Que dire encore de la réouverture des écoles où le protocole sanitaire est souvent impossible à mettre en place, par manque de moyen, de personnel et qui est tout simplement une aberration dans la gestion de cette crise et n'est dictée que pour le seul but économique ?

Mais qu'est-ce que nous a révélé cette crise ? ce que la CGT revendique depuis toujours. Ce gouvernement doit reconnaître ceux qui pour lui n'étaient rien hier. Ceux dont il méprisait les revendications et réprimait durement les luttes.

**Pour l'intérêt général des populations la CGT revendique :**

- La revalorisation du point d'indice des personnels de la Fonction Publique qui ont montré leur grande implication dans la continuité du service public dans le cadre de cette crise (même si leur implication n'est plus à prouver) et leur importance dans la gestion de cette crise ;
- La titularisation de tous les contrats précaires (contractuels, vacataires) qui sont les plus impactés par cette crise. Certains vacataires n'ont plus aucun revenu depuis le 17 mars !
- L'augmentation du taux d'emplois des aides à domicile qui sont pour la plupart sur des temps non complets imposés et en dessous des 28H, ce qui ne leur permet pas de cotiser à la CNRACL ! Elles ont largement démontré dans la période toute leur importance dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables !
- Le renforcement des CHSCT, qui est l'outil majeur pour la protection de la santé des travailleurs et dont les prérogatives ont été affaiblies par ce gouvernement. Pendant cette crise bon nombre d'entreprises et des collectivités ont refusé d'établir des attestations de circulation pour les représentants syndicaux, ce qui est une entrave au droit syndical.
- Des services publics de qualité en les sortant des doctrines de compétitivité et de rentabilité ;
- L'abandon de la réforme des retraites. Cette crise a prouvé que l'indexation des pensions au PIB prévue dans cette réforme est une aberration (baisse de 6% pendant la crise).
- La relocalisation de notre outil de production et la nationalisation de certains secteurs essentiels (production des masques, bouteilles à oxygènes...)
- Un autre mode de consommation plus proche des gens et dans le respect de la protection de la nature ;
- Un partage du travail avec le passage aux 32 heures, afin de réduire massivement le chômage qui n'a fait que s'accroître pendant cette crise.
- Une meilleure répartition des richesses et plus de justice fiscale. Depuis 1985 l'impôt sur les sociétés est passé de 50 à 25% au profit des actionnaires et au détriment des services publics (hôpital, éducation, EHPAD...)

**Si aucune leçon n'est tirée de cette séquence, le monde d'après risque d'être comme avant, voire pire. La CGT fait des propositions qui correspondent aux intérêts des travailleurs et non à ceux de la finance.**

**Pour la CSD CGT 66  
La coordinatrice Aziza ACHLOUJ**

